

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/11/2025**

Etaient présents : Jean-Marie GASSMANN - Jean-Marie PETIT - Doris BLAISE – Jean-Marie BABEL – Sylvie GASSMANN – Sylvain GHESQUIER

Était absent et avait donné procuration : Nicolas GASSMANN à Sylvie GASSMANN

Monsieur Jean-Marie PETIT est nommé secrétaire de séance.

1) Affouages

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE PRESIDENT ET AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE COMME SUIVANT LA DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve partiellement l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté.
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette suivantes : Parcelles 21, 29 et 23r
- 3 – Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2026.

☒ Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° 21 – 29 et 23r

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

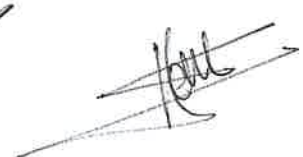
essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

☒ partage sur pied entre les affouagistes.

- désigne comme bénéficiaires solvables (3 noms du conseil municipal)
 - MM.GASSMANN Jean-Marie, PETIT Jean-Marie et BABEL Jean-Mariequi ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.
- décide de répartir l'affouage
 - par tête
 - par feu
 - moitié par tête, moitié par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 35,00 €


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30